

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **6 (1940)**

Heft 93

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



## Création de Studios Cinématographiques à Montreux, à Genève, à Zurich?

*Nous donnons ci-après une chronique d'un de nos correspondants apportant divers renseignements sur l'état des projets relatifs à la construction de Studios de prises de vues en Suisse, et plus spécialement à Montreux. Dans le prochain numéro, nous étudierons ce problème du point de vue de l'intérêt général d'une production suisse et de sa bonne économie, la place nous manquant aujourd'hui à cet effet.* Réd.

Certains de nos lecteurs se sont peut-être étonnés de n'avoir pas trouvé, dans notre dernier numéro, un article sur les projets de création de studios cinématographiques à Montreux. Mais il nous a paru plus prudent de garder le silence, de ne pas intervenir dans une discussion parfois plus passionnée qu'objective et d'observer les réactions des milieux intéressés. Aujourd'hui non plus, nous ne voulons pas encore prendre position, mais plutôt exposer les différents projets et les arguments de leurs partisans et de leurs adversaires.

### Le Projet de Montreux.

Le projet le plus avancé, disons le plus près d'une réalisation, est certes celui de Montreux, élaboré, modifié, discuté depuis des années, et soutenu aujourd'hui avec ardeur par les milieux touristiques de la ville et certains cinéastes romands.

Rappelons tout d'abord les origines de ces plans: en 1934, quelques citoyens de Montreux, soucieux de l'avenir de leur cité, se préoccupèrent des voies et moyens susceptibles d'améliorer son économie et, après avoir envisagé diverses solutions, se constituèrent en «Commission d'étude cinématographique», dont la première séance eut lieu le 4 décembre de la même année (Cf. Préavis présenté par la Municipalité des Planches-Montreux lors d'une séance du

Conseil Communal. «Journal de Montreux» du 2 octobre 1940.).

Ses travaux préliminaires terminés, la commission d'étude fit rapport aux autorités municipales qui, le 11 octobre 1935 en plein accord avec la Société de développement, décidèrent la constitution d'un «Comité d'initiative».

La présidence de ce comité fut confiée à M. Charles Gogerat, conseiller national à Lausanne. Un comité de patronage fut créé, comprenant les représentants des milieux officiels, économiques, touristiques et journalistiques de la Suisse romande.

Le 17 janvier 1936, les Municipalités des trois communes réunies en séance plénière, décidèrent à l'unanimité d'approuver le projet présenté et de mettre à la disposition du «Comité d'initiative» une subvention à fonds perdus de 25 000 Francs.

A la même époque, les autorités municipales avaient — sous réserve des ratifications légales — décidé aussi d'accorder une subvention de 250 000 Francs. De son côté, le Conseil d'Etat — sous réserve de ratification par le Grand Conseil — décidait d'allouer un subside de 250 000 Francs, à la condition que les communes intéressées consentent un subside équivalent et que la Confédération alloue, dans le même but, un subside minimum de 500 000 Francs.

En juillet 1936, cependant, en dépit de toutes les démarches entreprises à Berne, à Zurich, à Lausanne et ailleurs par le «Comité d'initiative», les autorités fédérales décidèrent que la question n'était pas encore mûre et qu'il fallait encore attendre quelque temps avant de construire des studios pour prises de vues.

Le «Comité d'initiative» a néanmoins poursuivi ses travaux durant les années 1937, 1938 et 1939. Il est entré en pour-

parlers avec divers groupes de producteurs tant en Suisse qu'à l'étranger, aux Etats-Unis même. Au cours de ces derniers mois, les études se sont orientées rapidement vers une *solution plus modeste*. Alors qu'en 1936, la construction des studios prévus dans la Plaine du Rhône à Noville avait été devisée à 1 700 000 Francs, les studios projetés aujourd'hui seraient édifiés sur le territoire de la commune du Châtelard, au Basset-Coulon, et leur coût ne dépasserait pas 750 000 Francs.

La couverture de cette dépense est envisagée comme suit:

Subvention de la Confédération	Fr.
(à fonds perdus) . . . . .	240 000.—
Subvention de l'Etat Vaud	
(à fonds perdus) . . . . .	120 000.—
Subvention des communes montreuysiennes (à fonds perdus)	120 000.—
Emprunt hypothécaire . . . . .	120 000.—
Capital actions . . . . .	150 000.—
Total Fr.	750 000.—

Les organisations économiques et touristiques de Montreux se sont prononcées en 1933, comme en 1940, en faveur du projet. Tout récemment, le chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, M. le conseiller d'Etat Porchet, a bien voulu confirmer tout l'intérêt qu'il portait au projet montreuisien.

En date du 2 septembre 1940, le «Comité d'initiative» a, en conséquence, adressé aux autorités fédérales un nouveau mémoire, donnant tous renseignements nécessaires.

Le 17 septembre 1940 a été fondée sous le nom de «Compagnie fermière des studios de Montreux», la société qui exploiterait les studios montreuysiens. Celle-ci a déjà passé contrat avec le «Comité d'initiative» pour la prise à bail des studios pendant six ans. Dans ces conditions, la Municipalité des Planches-Montreux a demandé au Conseil Communal les pouvoirs dont elle a besoin pour conduire à bonne fin les trans-